

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

JUN 01 1992



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2418^e SÉANCE : 23 FÉVRIER 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2418).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2418^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 23 février 1983, à 15 h 30.

Président : M. Oleg Aleksandrovich
TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2418)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).

La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes [2415^e et 2416^e séances], j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants du Bénin, de l'Égypte, du Ghana, de la Hongrie, de Madagascar, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, du Soudan, de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne) prend place à la table du Conseil M. Soglo (Bénin), M. Khalil (Égypte), M. Gbeho (Ghana), M. RácZ (Hongrie), M. Rabetafika (Madagascar), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Abdalla (Soudan), M. Suja (Tchécoslovaquie),

M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Ashtal (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de la Bulgarie, de Cuba et de l'Éthiopie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion du point inscrit à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Abada (Algérie), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Roa Kourí (Cuba) et M. Ibrahim (Éthiopie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Togo une lettre, en date du 23 février [S/15621], qui se lit comme suit :

“J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'adresser une invitation, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, à M. Ike F. Mafole, représentant du Pan Africanist Congress of Azania, à participer à l'examen de la question intitulée : “Lettre, en date du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).”

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette requête.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Le premier orateur est le représentant de la Hongrie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Camarade Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier sincèrement et, par votre intermédiaire, de remercier les membres du Conseil d'avoir invité ma délégation à participer aux délibérations et de nous avoir donné la possibilité de faire connaître nos vues sur l'importante question inscrite à l'ordre du jour.

6. En même temps, je suis très heureux de vous féliciter, Camarade Président, à l'occasion de votre accession à la Présidence pour le mois de février. Je suis fermement convaincu que la direction assumée par un diplomate hautement qualifié et respecté d'un pays avec lequel le mien est uni par les liens d'amitié et de coopération étroite aidera grandement le Conseil à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

7. Puisque c'est la première fois que j'interviens au Conseil cette année, je voudrais saisir l'occasion pour saluer les nouveaux membres et souhaiter aux délégations de Malte, du Nicaragua, du Pakistan, des Pays-Bas et du Zimbabwe plein succès dans leurs fonctions si importantes.

8. Cette série de réunions urgentes du Conseil a été convoquée pour examiner un nouvel acte qui risque d'aggraver encore la situation internationale généralement tendue. Les tentatives récentes visant à intimider le peuple et le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne nous préoccupent. L'envoi d'AWACS dans l'un des pays voisins et le déploiement de porte-avions *Nimitz* à proximité de la côte libyenne — manifestations les plus récentes d'une série de manœuvres antilibyennes — constituent un acte de provocation et équivalent à une menace militaire. Cette mesure délibérée de la part du Gouvernement des Etats-Unis et l'hystérie qui l'a accompagnée prouvent clairement que certains éléments influents de la politique internationale continuent obstinément d'ignorer les intérêts véritables de l'humanité et le désir correspondant de l'opinion publique mondiale d'atténuer les tensions internationales et de promouvoir un esprit de compréhension mutuelle entre les nations et recourent de façon réitérée à des actes de provocation. Ce faisant, ces milieux empoisonnent délibérément l'atmosphère internationale.

9. Les contradictions qui sont apparues dans les diverses déclarations faites pour essayer de justifier l'injustifiable — contradictions que nous ne connaissons que trop bien — jettent encore plus de clarté sur la nature et les objectifs véritables de ces manœuvres. Tous ces faux-fuyants n'ont évidemment convaincu personne du soi-disant danger et de la nécessité des mesures dites de dissuasion.

10. Grâce à la patience et à la modération dont le Gouvernement libyen a fait preuve, la provocation n'a pas abouti à un conflit ouvert dans ce cas particulier. Mais le danger est toujours présent. Il ne faut donc pas perdre de vue la possibilité que de telles provocations pourraient conduire à des conséquences imprévisibles, mettre en danger la stabilité de la région en question et menacer la paix et la sécurité internationales dans son ensemble. Tout le monde doit parfaitement comprendre que si cela se produisait c'est l'agresseur qui porterait la responsabilité de toutes les conséquences de ses actes.

11. La communauté internationale doit déplorer tout acte de provocation et doit résolument s'y opposer. Il ne faut pas permettre que ce genre d'exerce se répète. Les dispositions de la Charte des Nations Unies doivent être respectées et les principes fondamentaux du droit international et autres normes de conduite internationale doivent prévaloir dans les relations internationales.

12. M. SHAH NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre collègue le plus récent au Conseil, M. Abdullah Salah, représentant de la Jordanie, pays avec lequel le Pakistan a d'étroites relations fraternelles. M. Salah est riche d'expérience dans le domaine diplomatique. Nous sommes certains que sa sagesse et sa compétence seront très utiles au Conseil dans son examen des questions importantes qui lui seront soumises. Nous attendons avec intérêt sa contribution aux travaux du Conseil et nous sommes prêts à coopérer avec lui dans nos efforts collectifs en vue de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

13. Nous avons examiné avec soin la teneur de la lettre, en date du 19 février, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour demander que le Conseil examine "la détérioration de la situation à proximité des côtes libyennes". Cette lettre, de même que la communication antérieure, en date du 18 février, du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne [S/15614] attire l'attention sur la "situation sérieuse" engendrée par les déplacements du porte-avions américains *Nimitz* et de plusieurs autres navires de guerre près de la côte libyenne et par l'envoi d'appareils AWACS à un pays voisin. Il a été mentionné par ailleurs que le survol d'avions de reconnaissance américains et l'utilisation de dispositifs de brouillage avaient créé une situation dangereuse et perturbé les communications civiles à l'intérieur de la Jamahiriya arabe libyenne. En même temps, l'assurance nous a été donnée que la Jamahiriya n'avait aucune intention de s'ingérer dans les affaires d'un autre pays, voisin ou non voisin.

14. Nous avons aussi soigneusement étudié la lettre, en date du 22 février, adressée au Président du Conseil par la représentante des Etats-Unis [S/15617], par laquelle elle réfute les accusations libyennes et accuse à son tour la Libye de s'ingérer dans les affaires de ses voisins, menaçant ainsi la sécurité de la région.

15. Hier [2416^e séance] le représentant du Soudan s'est plaint de l'ingérence de la Libye dans ses affaires intérieures, qui visait à renverser le gouvernement légitime du pays. Il a également dit qu'il considérait que la récente intervention aéronavale des Etats-Unis avait été rendue nécessaire.

16. La variété des positions adoptées et la véhémence avec laquelle elles ont été affirmées par les parties

intéressées sont **déroutantes et rendent difficile** la tâche du Conseil. Néanmoins, toutes ces déclarations méritent toute l'attention du Conseil.

17. Le Pakistan a toujours soutenu les principes de la Charte des Nations Unies et appuyé le Conseil sans réserve, aussi bien en tant que membre que non membre, dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités. Nous sommes profondément convaincus que le maintien de la paix et de la sécurité internationales impose à tous les pays l'obligation formelle de respecter scrupuleusement les principes de la Charte, en particulier de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires d'autres Etats et de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Toute dérogation à ces principes, que ce soit par une grande puissance ou un petit pays, ne peut qu'avoir de graves conséquences pour la paix et la stabilité internationales.

18. C'est forts de ces considérations que nous abordons la question dont le Conseil est saisi. Il ressort aussi clairement des déclarations faites par les orateurs qui ont participé au débat qu'il existe un sentiment général d'hostilité à l'égard de tous les actes d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et du recours à la menace ou à l'emploi de la force en vue d'intimider des Etats plus petits.

19. Les activités aéronavales en Méditerranée orientale ont provoqué des craintes bien compréhensibles quant à leur impact sur la sécurité des Etats de la région. Il ressort aussi clairement des déclarations prononcées par plusieurs pays de la région qu'ils partagent ces craintes. Le Pakistan ne peut que prendre note de l'expression de ces craintes.

20. Nous sommes profondément troublés de la suite d'événements qui ont abouti à la nécessité de convoquer le Conseil pour examiner la situation en résultant, situation dans laquelle la Jamahiriya arabe libyenne sent sa sécurité menacée. Nous espérons sincèrement que l'examen dont cette question a fait l'objet au cours de débat du Conseil aidera à désamorcer la situation et à réduire la tension ainsi engendrée.

21. Nous espérons que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sentiront encouragés à recourir au Conseil chaque fois qu'ils auront l'impression que leur sécurité est menacée au lieu d'avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force pour réaliser leurs objectifs. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil sera à même de fonctionner en tant qu'instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme il est censé le faire conformément au rôle qui lui a été assigné par la Charte. C'est là un aspect sur lequel le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation présenté à l'Assemblée générale à sa dernière session¹ appelle une attention particulière. L'Organisation des Nations Unies ne pourra pas jouer son rôle si les pays décident de s'arroger le rôle qui appartient, en fait, au Conseil de sécurité.

22. Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles coopèrent à l'adoption de mesures destinées à réduire la tension dans la région et qu'elles évitent de prendre toute action précitée qui risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. A cet égard, nous nous félicitons des déclarations rassurantes faites hier par les représentants de la Libye et des Etats-Unis [2415^e séance]. Nous trouvons dans ces déclarations une réaffirmation de leur engagement envers les principes de la Charte, notamment le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

23. Etant donné ces déclarations et l'évolution récente de la situation dans la région, nous espérons que celle-ci redeviendra bientôt normale. Nous espérons également que le débat en cours au Conseil contribuera à réaliser cet objectif souhaitable et empêchera que ne se produisent à l'avenir des situations analogues à celle que le Conseil examine actuellement.

24. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

25. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Camarade Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil, de l'occasion qui m'a été donnée d'exposer la position de mon gouvernement sur la question à l'ordre du jour.

26. Je m'empresse de vous dire, Camarade Président, toute ma satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil au cours du mois de février. Ma satisfaction est d'autant plus grande du fait que vous représentez un grand pays avec lequel la République populaire de Bulgarie entretient les relations les plus proches et fraternelles. Le fait que votre pays mène, de la manière la plus conséquente, une politique de paix et de progrès, ainsi que votre sagesse politique et votre compétence diplomatique qui vous sont unanimement reconnues, contribueront à ce que le Conseil puisse s'acquitter de ses responsabilités.

27. Je tiens également à rendre hommage au représentant du Togo pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

28. Les derniers événements qui se sont déroulés dans la région de la mer Méditerranée démontrent de nouveau que la situation explosive qui y prévaut n'est point le résultat d'une prédétermination historique ou géopolitique quelconque. Elle est le fait d'une stratégie bien réfléchie qui vise à paralyser les transformations progressistes au Moyen-Orient, à perpétuer l'exploitation des richesses naturelles de cette région par les monopoles capitalistes et à imposer la suprématie militaire et stratégique de l'impérialisme dans ce secteur géographique situé à la croisée des trois continents du Vieux Monde.

29. Les agissements provocateurs contre la Jamahiriya arabe libyenne constituent une preuve des limites extrêmes où le Gouvernement américain est allé dans son aspiration à orienter le déroulement des événements dans la région dans une direction qui favorise ses intérêts impérialistes.

30. La République populaire de Bulgarie condamne de manière résolue cette action agressive et estime qu'elle constitue une tentative d'imposer par la force brutale les schémas de Camp David, d'approfondir la scission du monde arabe, de le contraindre à capituler devant les visées hégémonistes de l'impérialisme et de la réaction sioniste. Nous ne pouvons pas ne pas signaler que les auteurs de cette provocation cherchent à créer un "rideau de fumée" pour voiler les agissements expansionnistes continus de Tel-Aviv et pour détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des crimes de Sabra et de Chatila.

31. La dernière aventure antilibyenne est significative en ce qui concerne l'existence d'un nouveau plan de déstabilisation de la région et de démantèlement du mouvement de libération nationale dans cette partie du monde.

32. Les ambitions d'un grand Etat à assumer à sa guise les fonctions d'arbitre de la sécurité dans une région située à des milliers de kilomètres de son territoire suscitent une préoccupation particulièrement grave au sein de la communauté internationale. A la lumière des exemples les plus mauvais de l'histoire, plus récente ou éloignée, cet Etat s'arroge le droit de surveiller et de sanctionner les actes souverains des Etats et leur politique intérieure et extérieure. L'entêtement avec lequel il suit cette ligne politique est la preuve d'une négligence complète des réalités de notre époque et d'un attachement aveugle aux moyens de force et de destruction. Il n'est pas nécessaire de montrer en détail où pourraient en arriver ces aspirations.

33. Le danger est d'autant plus grand étant donné les aspirations délibérées à élever le niveau de la confrontation dans les régions particulièrement sensibles sur les plans politique et militaire. Le chantage contre la Jamahiriya arabe libyenne constitue un défi ouvert aux tentatives de règlement pacifique et juste des contradictions existant dans la région; il constitue également un nouveau pas vers l'universalité de la crise au Moyen-Orient. Cette action est entreprise dans le contexte d'une pression militaire et psychologique massive contre toutes les forces progressistes dans le monde. Elle constitue, de fait, une restauration de la politique de triste renommée des années 50, politique de balancement au bord de la guerre.

34. Je voudrais souligner que les événements qui viennent de se dérouler dans cette région autour de la Libye font ressortir de nouveau l'urgence de la question d'une solution globale et juste du problème du Moyen-Orient. La triste expérience des nombreux conflits militaires démontre que ces problèmes ne peuvent être

résolus par le diktat, par la confrontation armée et par des actions agressives. Cela ne peut pas être réalisé non plus par des marchés séparés, par l'opposition des pays arabes les uns aux autres. La solution est possible uniquement par le résultat des efforts collectifs de toutes les parties intéressées. La République populaire de Bulgarie, de concert avec les autres pays socialistes, s'est toujours prononcée en faveur de la convocation la plus rapide possible d'un large forum international représentatif à cette fin.

35. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que tous les Etats ont l'obligation de conformer, dans leur politique dans la région de la Méditerranée ainsi que dans les relations internationales en général, aux principes du non-recours à la force, de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, de l'égalité de droits et du droit des peuples de décider eux-mêmes de leur destinée.

36. Partant de ce point de vue, confirmant son appui total à la juste cause du peuple libyen et condamnant l'agression impérialiste contre lui, mon pays exprime sa disponibilité à coopérer avec tous ceux qui désirent sincèrement qu'une paix et une sécurité durables soient instaurées dans la région du Moyen-Orient et de la mer Méditerranée.

37. M. SALAH (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Etant donné que je prends la parole pour la première fois au Conseil en tant que représentant du Royaume hachémite de Jordanie, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, pour votre accession à la présidence pour le mois de février.

38. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance pour les aimables paroles de bienvenue qui m'ont été adressées par vous, Monsieur le Président, et par des membres du Conseil. Point n'est besoin de dire tout le plaisir personnel que j'éprouve à représenter mon pays dans cette instance internationale. Je suis très heureux à la perspective d'entretenir des relations fructueuses de coopération avec tous mes collègues et je puis assurer le Conseil qu'il peut compter sur la coopération de ma délégation et sur la mienne.

39. Je crois inutile de souligner l'inquiétude ressentie par la Jordanie face aux événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans la région de la Méditerranée et dans le nord de l'Afrique et qui ont conduit un pays frère, la Libye, à présenter une plainte au Conseil. Ces événements ont à l'évidence créé une situation de tension et de danger dans la région, tension et danger qui ont dépassé le cadre régional pour prendre des dimensions internationales. Notre inquiétude et l'intérêt que nous portons à ces événements se fondent sur l'existence de relations mutuelles entre la Jordanie et les pays concernés par cette crise. La Jordanie est liée à la Libye et au Soudan par des engagements pan-arabes et par une destinée commune, étant donné que

nous appartenons à la même organisation régionale, à savoir la Ligue des Etats arabes. Nous avons un sens aigu de nos responsabilités panarabes et de nos obligations nationales envers la nation arabe et ses justes causes. Outre que nous appartenons au monde islamique et au mouvement des pays non alignés, nous sommes aussi liés à la communauté internationale à travers nos relations bilatérales et de coopération mutuelle en vue de servir les intérêts communs et de sauvegarder la paix, la sécurité et la légalité à travers le monde.

40. En dépit des divergences de vues quant aux causes de la tension qui sévit depuis la semaine dernière aux frontières de la Libye et d'autres Etats voisins et indépendamment des divergences d'opinion concernant la crise actuelle aux niveaux régional et international, mon gouvernement est convaincu qu'aucune partie n'a intérêt à internationaliser les affaires arabes et que transposer ces questions sur la scène internationale ne fera que les aggraver et les rendre plus complexes encore, conduisant à créer dans la région une polarisation qui ne pourrait qu'entraîner de nouvelles souffrances pour la nation arabe. Cela ne ferait qu'affaiblir davantage les bases de la solidarité et la coopération arabes et conduire à une intensification concomitante de la tension qui existe dans les relations internationales.

41. La politique étrangère de la Jordanie se fonde sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des nations par quiconque, quelles que soient les circonstances et les raisons et sous quelle que forme ou manifestation que ce soit. Sur la base de ce principe, nous ne pouvons accepter que la sécurité d'un Etat soit menacée de l'extérieur. La sauvegarde de sa souveraineté et de sa sécurité est un droit absolu de chaque Etat; la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité internationale qui incombe à l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

42. Israël n'a cessé de menacer la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats arabes par ses multiples attaques et invasions et par ses actes d'agression. En outre, depuis plus de 15 ans, Israël occupe Jérusalem, la Rive occidentale, Gaza et les hauteurs du Golan.

43. L'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions, à commencer par sa résolution 242 (1967) du Conseil, mais Israël, qui n'en a appliqué aucune, a refusé de se conformer à l'appel de la communauté internationale qui demandait son retrait de tous les territoires arabes occupés, l'instauration d'une paix juste et globale dans la région, et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. Rien jusqu'à présent n'a réussi à l'obliger à le faire.

44. La Jordanie n'admet pas le recours à la menace ou à la force dans les relations internationales et, conformément à cette politique, demande que soient respectés les normes et les instruments internationaux qui font

obligation aux Etats de s'efforcer de régler leurs différends à l'amiable et par des moyens pacifiques, en évitant tous actes de provocation et toutes politiques et pratiques extrémistes, et souligne cette nécessité.

45. Tous les pays ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la sauvegarde de la stabilité et le développement de la coopération dans le monde entier. Pareille responsabilité implique que tous les Etats s'abstiennent de toute action qui risquerait de créer des tensions dans les relations internationales; elle implique le respect des principes de la sauvegarde de la détente, de la coopération internationale, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui et du bon voisinage.

46. Il est des pratiques qui, d'une part, peuvent ternir la dignité et la réputation de certains pays et qui, d'autre part, peuvent inciter des pays plus petits à des mesures extrêmes ou les amener à essayer de former des blocs. Il est aussi fortement à craindre que les grandes puissances conduisent leur politique étrangère en partant de l'hypothèse qu'il est impossible d'arriver à la coexistence pacifique et de réaliser la détente.

47. Je dirai pour conclure que nous comprenons qu'il faut respecter le droit de chaque Etat d'exercer sa souveraineté en choisissant et en appliquant la politique étrangère de son choix, d'établir ses propres relations internationales en vue de garantir sa sécurité et son intégrité territoriale et d'user de tous les moyens légitimes à cette fin. Qui dit stabilité nationale et régionale dit stabilité internationale et progrès. En fait, tous les membres de la communauté internationale doivent respecter la sécurité nationale de chaque Etat.

48. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

49. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de février. Vos talents personnels de diplomate la politique de paix suivie par votre gouvernement augurent bien du succès avec lequel vous vous acquitterez de vos hautes responsabilités.

50. J'adresse aussi mes remerciements sincères au représentant de notre pays frère, le Togo, qui a si bien dirigé le Conseil le mois dernier.

51. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je félicite les nouveaux membres du Conseil et leur souhaite plein succès dans la réalisation des hautes espérances que nous mettons tous en eux.

52. Aujourd'hui, le Conseil doit une fois de plus examiner une situation dans laquelle une superpuissance impose sa puissance à une petite nation pour lui

dénier le droit de forger son destin à l'abri de toute domination étrangère. Certains peuvent, sciemment ou non, voir dans la question à l'ordre du jour une situation de conflit entre deux Etats voisins, mais les faits contredisent ce point de vue. S'il s'agissait d'une menace imminente de la part d'un pays africain contre un autre, comme certains voudraient nous le faire croire, assurément les pays de la région eux-mêmes auraient été capables d'y faire face. Mais le fait que la force colossale d'une superpuissance a été déployée si rapidement nous oblige à chercher d'autres raisons que celles avancées par la représentante des Etats-Unis dans sa déclaration d'hier au Conseil [*ibid.*].

53. Il est de notoriété publique que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis a dit publiquement et sans équivoque à maintes reprises qu'il attachait une haute priorité à ce qu'il appelle "l'enrayement de l'aventurisme libyen", mais qui est en fait le renversement du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne. Depuis deux ans, il poursuit ce but avec une détermination surprenante. A notre avis, c'est là la véritable cause de la tension sur les côtes septentrionales de l'Afrique, et aucun sophisme ne peut donc changer ce fait incontestable.

54. En disant cela, nous n'oublions pas, bien entendu, qu'il existe des divergences et des problèmes entre la Libye et certains de ses voisins. Nous sommes cependant convaincus que ces divergences ne sont pas la véritable cause de la tension actuelle dans cette partie du monde. Elles peuvent être résolues, et le seront, par les pays intéressés, bilatéralement ou grâce à l'aide d'organisations régionales. Malheureusement, toutefois, on attise ces divergences pour justifier une intervention dans la région dans un but de domination.

55. A ce propos, je voudrais donner un exemple simple et tout récent de la façon dont les Etats-Unis poursuivent dans la région une politique de "diviser pour régner". Dans la déclaration qu'elle a faite hier au Conseil, la représentante des Etats-Unis a dit que "plusieurs Libyens se trouvent en Ethiopie où ils fournissent des conseils aux guérilleros somalis et soudanais" [*ibid.*, par. 65]. Nous voyons là, bien entendu, une déclaration malveillante, mais ce qui la rend digne de remarque, ce n'est pas l'absence de scrupules qu'elle fait apparaître, mais l'intention sinistre qu'elle sous-entend.

56. Le monde entier sait que l'Ethiopie et la Somalie ont des rapports tendus. Mais ce que le monde ne sait peut-être pas, c'est comment les Etats-Unis exploitent ces rapports tendus afin de maintenir des bases militaires et des facilités dans notre région. Le monde entier sait aussi que l'Ethiopie et le Soudan entretiennent de très bonnes relations et que les deux pays s'efforcent de renforcer encore davantage ces relations de bon voisinage au plus haut niveau possible. Malheureusement, les Etats-Unis ne sont pas satisfaits de cet état de choses et — comme a essayé de le faire ici leur représentante — sèment les graines de la méfiance et de la dis-

corde dans les relations bilatérales de ces nations sœurs.

57. A ce propos, je tiens à dire que non seulement il n'y a pas de guérilleros soudanais formés par la Libye dans mon pays, mais encore que le Gouvernement soudanais lui-même n'a pas lancé d'accusations de ce genre contre l'Ethiopie. Dans ces conditions, le motif qui explique la déclaration de la représentante des Etats-Unis devient évident. Et, nous le répétons, l'objectif est de susciter le doute, de créer la tension et de nuire aux relations de bon voisinage qui existent entre le peuple et le gouvernement de mon pays et le peuple et le Gouvernement du Soudan. Les déclarations et actions des Etats-Unis devraient donc toujours être considérées dans le cadre de leur politique de base qui consiste à diviser pour régner.

58. Etre membre permanent du Conseil de sécurité entraîne évidemment la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si l'on posait maintenant la question de savoir comment la politique du Gouvernement actuel des Etats-Unis correspond aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, il ne serait pas difficile d'y répondre. La politique globale de coexistence pacifique et de détente est aujourd'hui remplacée par une politique dangereuse d'affrontement; au noble objectif du désarmement on oppose un réarmement étendu et le vif désir de créer des zones de paix dans différentes régions du monde est supplanté par une chaîne de bases militaires où se déroule une intense activité militaire, même si ce n'est que sous forme de manœuvres. Lorsque la sagesse et la prudence sont primordiales, Washington répond de façon hâtive et avec une politique du bord de l'abîme. Lorsque le sens des responsabilités et de la justice s'impose, le monde constate que ces qualités font étrangement défaut. On pourrait continuer à énumérer les situations difficiles où se trouve le monde à la suite de la politique poursuivie par le Gouvernement actuel des Etats-Unis.

59. Devant ces difficultés, que doit faire le Conseil de sécurité pour assumer ses responsabilités en vertu de la Charte ? Que peuvent espérer du Conseil de petits pays comme la Libye lorsqu'une superpuissance menace de faire usage de sa puissance militaire contre eux ? Ce sont là certaines des questions que les membres du Conseil doivent étudier. Pour leur part, la délégation et le Gouvernement éthiopiens félicitent la Libye pour son courage et sa persévérance devant la puissance sans limite et les provocations constantes d'une puissance nucléaire. En même temps, nous continuons d'espérer que les nécessités de la paix et de la sécurité mondiales, plutôt que les intérêts nationaux envisagés de façon étroite, seront un jour dûment prises en considération par le Gouvernement des Etats-Unis. Lorsque cela aura lieu, à un certain moment dans l'avenir, ce sera certainement un tournant important en faveur du maintien de la stabilité et de la paix globale et du renforcement de la coopération internationale dans la promo-

du progrès et de la prospérité pour l'humanité tout
ce.

On ne saurait nier, pourtant, que cette évolution
ive des événements, pour incertains et imprécis
soient, n'offrira pas une solution à la situation
lle qui risque si fortement de se transformer en
agration. La situation dangereuse actuelle et la
on qui a monté de façon dramatique la semaine
ée sur les côtes septentrionales de l'Afrique et
toute la région semblent résulter d'un plan dé-
; et être le point culminant de toute une série
es hostiles et provocateurs commis par les Etats-
contre la Jamahiriya arabe libyenne. Nous n'al-
pas ennuyer le Conseil en présentant à nouveau ces
étant donné qu'un inventaire complet de ces pro-
ions au cours des quelques dernières années a
onné hier encore par le représentant de la Jama-
arabe libyenne [*ibid.*, par. 14].

La déclaration de la représentante des Etats-Unis
seulement n'a pas pu nous assurer que la crise
lle était terminée, mais, en fait, a ajouté à la con-
n engendrée par les déclarations contradictoires
utes personnalités de Washington, y compris le
dent des Etats-Unis lui-même.

Selon la déclaration officielle du gouvernement de
tous, telle qu'elle est reproduite dans le *Washing-
ost* du 21 février, il n'y a pas eu de tentative de
d'Etat et 25 personnes seulement ont été arrêtées
ours des trois derniers mois. Le Ministre de la
ise de l'Egypte aurait également, d'après le même
al, affirmé qu'il ne voyait aucun signe de crise ou
ession possible contre le Soudan pour le moment.
ême, aucune manœuvre militaire conjointe n'a été
rmée par les pays ingtéressés; de fait, cela a été
oriquement nié. Pourtant, ce sont là les justifica-
que les Etats-Unis ont présentées pour les acti-
militaires dangereuses qu'ils ont entreprises.

Cependant, le *New York Times* du 22 février a
lé ce qui semble être sans doute la question la plus
lante dans le drame de la semaine dernière. Il a
orté que :

“Le plan, selon des personnalités officielles amé-
aines, visait à pousser la Libye à frapper pour
ruire ensuite la plus grande partie possible de ses
ces aériennes. Au cas où la Libye ne frapperait
s, il était convenu d'affirmer qu'une aide rapide à
gypte avait découragé la Libye.”

ême article du *New York Times* poursuit :

“La version donnée était que les avions AWACS
aient été envoyés en Egypte dans le cadre d'un
exercice d'entraînement.”

it en outre souligné que :

“Les contradictions apparentes dans la prise de
sition publique et les explications privées” — ont

dit les personnalités officielles — “étaient dues à
une mauvaise exécution plutôt qu'à un plan dé-
fectueux.”

En d'autres termes, le plan était bon mais il a été mal
exécuté.

64. Ainsi donc, le porte-avions *Nimitz*, avec ses
armes meurtrières perfectionnées, a été détourné vers
les côtes libyennes avec mission de chercher un pré-
texte qui fournirait un semblant de justification à une
attaque contre un pays faible et petit. Plus troublant
encore est que cela a été fait par une grande puissance,
membre permanent du Conseil de sécurité, organe res-
ponsable du maintien de la paix et de la sécurité inter-
nationales et qui doit protéger les faibles et les petits et
promouvoir la légalité dans les relations internatio-
nales.

65. En fait, le monde approche d'une nouvelle anar-
chie internationale, comme il a été souligné avec
emphase dans le rapport du Secrétaire général sur l'ac-
tivité de l'Organisation présenté à l'Assemblée géné-
rale lors de sa trente-septième session. Quelle raison
aurions-nous d'être optimistes quand un membre per-
manent du Conseil, organe auquel la Charte des Na-
tions Unies confie la responsabilité spéciale du main-
tien de l'ordre mondial, s'arroge le rôle de gendarme
international ou, pris encore, agissant au mépris de la
loi, intimide le faible et le petit.

66. Notre réponse à cela ne peut être qu'un appel à la
prudence, un appel pressant adressé à tous les Etats
intéressés pour qu'ils se conduisent conformément aux
normes du droit international tel qu'énoncé dans la
Charte. Ne pas être prudent et ne pas respecter la
légalité est non seulement dangereux mais aussi irréver-
sible.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) :
L'orateur suivant est le représentant de Cuba, que j'in-
vite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa
déclaration.

68. M.ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'es-
pagnol*] : Il y a un peu plus d'un an, en août 1981, le
Bureau de coordination des pays non alignés a tenu une
réunion extraordinaire à New York pour examiner la
grave situation créée par les manœuvres navales pro-
vocatrices de la marine de guerre des Etats-Unis près
des côtes de la Jamahiriya arabe libyenne. A la suite de
ces manœuvres, entreprises de toute évidence à des fins
d'intimidation, des avions libyens qui effectuaient une
patrouille ont été abattus par des appareils de l'ar-
mée américaine. Le Bureau de coordination avait alors
estimé que ces actes de la part d'un membre permanent
du Conseil de sécurité, qui, comme nous le savons, a
une responsabilité primordiale en ce qui concerne le
maintien de la paix et de la sécurité internationales,
constituaient une grave menace à la souveraineté, à
l'indépendance et à l'intégrité territoriale des pays non
alignés de la région qui préconisent la création d'une
zone de paix et de coopération dans la Méditerranée.

69. Le Conseil examine aujourd'hui la dangereuse situation découlant des nouveaux actes de provocation de la marine de guerre des Etats-Unis à proximité de la Libye et de l'envoi d'avions d'espionnage AWACS dans un pays voisin. En fait, la puissance impérialiste la plus puissante de notre époque s'entête à vouloir intimider un petit pays non aligné en l'accusant de nourrir de sombres desseins contre ses voisins arabes, que la Libye ne menace aucunement et dont les peuples sont ses frères en raison de liens historiques indissolubles et du fait qu'ils ont lutté en commun contre le régime sioniste d'Israël, le colonialisme et l'impérialisme.

70. Les actes commis aujourd'hui par le Gouvernement des Etats-Unis ne sont que la répétition des événements de 1981. La campagne de propagande déchaînée depuis lors par les moyens d'information américains contre la Libye vise purement et simplement à déguiser et à justifier la politique agressive de Washington contre la révolution libyenne, contre sa position anti-impérialiste, indépendante et solidaire des mouvements de libération nationale et de la lutte des peuples pour leur émancipation nationale et sociale.

71. Les Cubains ne peuvent s'étonner d'une telle conduite, car, à la fin du siècle dernier, José Martí, fondateur de notre indépendance, avait conçu sa lutte de libération comme moyen d'empêcher que l'impérialisme yankee naissant ne se déchaîne avec la force que lui aurait conférée la possession de Cuba, sur les terres de notre Amérique. C'est pourquoi il écrivit dans le journal *La Nación* de Buenos Aires, à l'occasion de la première Conférence panaméricaine qui avait eu lieu à Washington D.C., en mettant en garde nos peuples contre les desseins hégémoniques du puissant voisin, que l'heure de sa deuxième indépendance avait sonné pour l'Amérique latine.

72. Simón Bolívar, le grand champion de la liberté latino-américaine, avait déclaré avec une vision singulière, plusieurs décennies auparavant : "Les Etats-Unis semblent être destinés par la providence à infliger à l'Amérique toutes sortes de maux au nom de la liberté".

73. Et certes, c'est aujourd'hui une fois de plus au nom de la liberté — qui, pour les Indiens d'Amérique est la liberté de se réfugier dans les petits camps de concentration que sont les réserves; qui, pour les Noirs de ce pays est la liberté de vivre dans des ghettos, en butte aux persécutions, à la discrimination et aux vexations; et qui, pour des millions de latino-américains, d'Africains et d'Asiatiques est la liberté de mourir purement et simplement de faim, de malnutrition ou de maladie —, liberté dont ne jouissent pleinement que les grands monopoles et leurs représentants les plus importants. C'est au nom de cette liberté-là, je le répète, que le Gouvernement des Etats-Unis s'est érigé en gendarme du monde.

74. J'aimerais savoir, quant à moi, quel est le principe de la Charte des Nations Unies qui autorise le Gouver-

nement des Etats-Unis à imposer unilatéralement un blocus économique, depuis 23 ans, contre mon pays; quel est l'article de la Charte qui l'autorise à entraîner, à organiser, à financer et à armer des mercenaires pour déstabiliser le Nicaragua et la Grenade; quel est le principe du droit international qu'il invoque pour envoyer sa marine de guerre vers les côtes libyennes, dans l'océan Indien, en Corée du Sud, dans la région des Caraïbes et pour maintenir des bases militaires dans le monde entier, même contre la volonté des peuples concernés, comme c'est le cas de la base navale qu'il maintient illégalement sur le territoire cubain de Guantánamo ?

75. Les membres du Conseil peuvent-ils donner une réponse crédible à cette question ? Comme je ne veux pas prétendre être naïf, je tiens à dire que la question est rhétorique. Nous savons tous que personne n'a demandé au Gouvernement des Etats-Unis de se transformer en gendarme mondial et que rien ne lui en donne le droit, ni la Charte ni le droit international. D'ailleurs, plus d'un président des Etats-Unis l'a déjà reconnu. Mais les Etats-Unis agissent ainsi et vont même jusqu'à intervenir, si nécessaire, dans les affaires intérieures des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies au nom de leurs intérêts sacro-saints.

76. Curieuse manière qu'ont les impérialistes de tout confondre, de bouleverser les valeurs et les principes ? Voilà une chose. Mais c'est une chose tout à fait différente que de prétendre que des Etats souverains et indépendants partagent leur vision aberrante du monde et des relations internationales. Aucun de nos pays, quel que soit sa dimension ou sa puissance, voire son manque de puissance, n'est disposé à céder un pouce dans la défense de ses principes, de sa souveraineté, de son indépendance et de sa liberté de façonner son destin en tant que peuple.

77. L'ère de la canonnière est révolue. Les David du monde actuel n'ont plus peur de Goliath, même si ce dernier dispose d'ogives nucléaires. C'est pourquoi, aujourd'hui, je tiens une fois de plus à manifester notre solidarité indéfectible avec le peuple libyen et à déclarer notre appui à son droit inaliénable de décider de son destin sans intervention ou ingérence étrangère. C'est pourquoi nous condamnons vigoureusement la politique agressive du Gouvernement des Etats-Unis contre un membre du mouvement des pays non alignés et c'est pourquoi j'appelle l'attention des membres du Conseil sur cette grave situation qui, avec les actes d'agression répétés d'Israël contre la nation arabe, met en danger la paix et la sécurité internationales.

78. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

79. M. ABADA (Algérie) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole devant le Conseil et, bien que la délégation algérienne

vous ait déjà rendu l'hommage qui vous revient en votre qualité de président, permettez-moi à mon tour de vous dire le plaisir sincère que j'éprouve à m'adresser au Conseil sous votre présidence distinguée.

80. L'Algérie ne saurait rester insensible devant les événements qui, depuis plusieurs jours, se déroulent dans la région de la Méditerranée, région arabe et africaine, qui constitue son environnement géographique et politique immédiat et un ensemble auquel des liens multiples la rattachent. C'est dire combien la délégation algérienne estime tout à fait légitime, urgent et important que le Conseil se réunisse pour examiner la détérioration de la situation à proximité des côtes libyennes. Elle voudrait saisir cette occasion pour rappeler la position de principe inaltérable de l'Algérie dans l'examen des faits qui ont motivé la présente démarche d'un pays frère et voisin auprès du Conseil.

81. Les mouvements d'une unité puissante de la flotte aéronavale américaine dans le golfe de Syrte, par les dangers qu'ils font peser sur les pays de la région, confirment le bien-fondé et la justesse de la politique traditionnelle de l'Algérie d'œuvrer sans cesse pour faire de la Méditerranée un lac de paix, de coopération et d'entente entre les pays riverains, une zone à l'abri de toute menace, d'origine extérieure, à la paix, à la sécurité et à l'indépendance des pays et des peuples de la région. Cette politique a été sanctionnée et réaffirmée avec constance par le mouvement des pays non alignés auquel appartient la grande majorité des pays riverains et des îles de la Méditerranée.

82. L'argument de manœuvres combinées entre une puissance extérieure à la région et un pays de la région même, que ce soit en Méditerranée ou ailleurs, ne saurait constituer une explication recevable. De tels exercices, parce qu'ils se déroulent précisément dans des zones sensibles, véhiculent inévitablement les risques de confrontation et de déstabilisation en même temps qu'ils tendent à placer les conflits régionaux dans une sphère de confrontation plus vaste.

83. Quelles que soient la réalité et la complexité des problèmes qui agitent les pays d'une région, il ne pourrait y avoir de justification à l'intervention ou à la menace d'intervention d'une puissance extrarégionale. Dans cette partie du monde arabe qui est également africaine, il est déplorable de constater le recours à de telles interventions au moment où des actions pernicieuses sont menées pour affaiblir et saper les bases des organisations régionales, enceintes naturelles pour l'examen des problèmes d'une région et pour la recherche pacifique de leur solution.

84. Devant la paralysie de ces organisations régionales qui sont les véritables régulateurs de la vie internationales, en conformité avec l'esprit même de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité reste l'ultime recours pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales, dissuader et condamner toute action de nature à y porter atteinte. Dans ce cas précis et grave qui

est aujourd'hui soumis au Conseil, l'Algérie formule l'espoir qu'il assumera toutes ses responsabilités.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément à la décision prise au début de la séance, j'invite M. Mafole, représentant du Pan Africanist Congress of Azania, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. MAFOLE (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du commandement en exil du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), gardien des véritables aspirations de la majorité opprimée et exploitée d'Azanie, je voudrais remercier les membres du Conseil de me permettre de donner lecture d'une déclaration de solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne.

87. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois de février. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée, le Conseil saura étudier de manière objective les faits qui lui sont présentés et prendre des mesures appropriées pour faire respecter la paix et la sécurité dans cette région.

88. Le PAC, au nom du peuple opprimé et exploité d'Azanie, tient à dénoncer dans les termes les plus énergiques l'agression impérialiste des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste.

89. Les fauteurs de guerre impérialistes que sont les Etats-Unis ont recommencé. On se rappellera que les mêmes activités agressives ont été perpétrées en 1981. Le but de cette provocation et de cette agression impérialistes reste le même : faire avancer les desseins stratégiques des Etats-Unis pour la domination globale et l'exploitation continuelle des peuples du monde. Il devient de plus en plus clair que les Etats-Unis veulent créer un état permanent d'instabilité dans la Méditerranée de façon à faire progresser leurs intérêts et leur exploitation de la région. De toute évidence, cela fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité.

90. C'est un fait historique que la Jamahiriya arabe libyenne a été toujours à l'avant-garde de la lutte contre l'impérialisme des Etats-Unis en Afrique et au Moyen-Orient. La Jamahiriya arabe libyenne continue d'apporter un appui matériel, politique et diplomatique aux luttes des peuples de Namibie et d'Azanie contre l'*apartheid*, le colonialisme et l'impérialisme. La Jamahiriya arabe libyenne est également à l'avant-garde de la lutte contre l'Israël sioniste et appuie vigoureusement la lutte progressiste du peuple arabe palestinien en Palestine occupée. Cet engagement et ce dévouement de la part de la Jamahiriya arabe libyenne ne font pas seulement peser une menace sur les intérêts impérialistes des Etats-Unis dans les deux régions et ne gênent pas seulement les desseins des Etats-Unis de pénétrer plus avant dans ces régions, mais ils exposent aussi la diplomatie aventuriste de la canonnière du Gouvernement actuel des Etats-Unis mené par les représentants les plus rapaces et les plus belliqueux du capitalisme de monopole.

91. Les Etats-Unis espèrent qu'ils peuvent sauver la situation en poursuivant leurs activités agressives contre la Libye et croient qu'ils peuvent intimider le peuple libyen militant. Il n'en est rien. Le PAC pense au contraire que la Jamahiriya arabe libyenne continuera à jouer son rôle révolutionnaire contre l'impérialisme des Etats-Unis dans cette région et ailleurs.

92. Enfin, le PAC condamne dans les termes les plus énergiques l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui est aussi une attaque contre la révolution africaine. C'est pourquoi nous tenons à manifester notre appui sans équivoque et notre solidarité révolutionnaire à la Jamahiriya arabe libyenne qui lutte pour le maintien de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale.

93. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

94. Le Conseil a été convoqué d'urgence pour examiner la situation qui se détériore à proximité de la Libye. Nous examinons ici les actes de provocation des Etats-Unis qui ont envoyé des unités de la VI^e flotte près des côtes libyennes, suscitant ainsi, comme le stipule la lettre de la Libye, une menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales.

95. Ce n'est certes pas la première fois que le Gouvernement des Etats-Unis se livre à des actes armés de provocation contre la Libye, Etat souverain indépendant et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Tout le monde se souvient encore des événements d'août 1981 lorsque des chasseurs américains ont abattu deux avions libyens au-dessus du golfe de Syrte. Il y a déjà plusieurs années maintenant que les autorités de Washington poursuivent une campagne systématique de menaces et d'intimidation contre la Libye et ses dirigeants.

96. Les dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis répandent toujours des mensonges au sujet de la politique étrangère indépendante de la Libye qui n'est pas, comme on peut le voir, du goût des architectes de la politique américaine. Ils ne peuvent évidemment pas accepter que la Libye poursuive une politique anti-impérialiste dans les affaires internationales et s'oppose résolument aux tentatives que font les Etats-Unis et Israël pour forcer les peuples arabes à accepter une paix par la capitulation.

97. C'est précisément la raison pour laquelle la flotte américaine naviguait près des côtes libyennes alors que Washington avait recours une fois de plus à sa propagande, au canard éculé d'une menace libyenne contre les pays voisins, voire, on aurait pu le penser, contre les Etats-Unis eux-mêmes.

98. Cela montre clairement quelles sont les graves conséquences de la politique impérialiste des Etats-

Unis au Moyen-Orient. Cette politique a pour objectif de militariser toute la région, d'y étendre la présence militaire directe des Etats-Unis et de s'ingérer dans les affaires des Etats de la région. Dans les endroits hors de portée de l'allié stratégique des Etats-Unis, Israël, Washington se transforme immédiatement en arbitre qui cherche sans vergogne à dicter ses conditions aux autres pays.

99. Et ici, je voudrais rappeler au Conseil les paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, à savoir :

“Qui a donc donné à Washington le droit de prescrire aux Etats souverains ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent pas faire chez eux ? Qui lui a donné le droit de tenter de punir ceux qui s'en tiennent à leur souveraineté, et qui ne cèdent pas aux pressions, d'introduire toutes sortes de sanctions, d'organiser des blocus économiques, voire de brandir les armes ?

“A écouter certains, les intérêts des Etats-Unis se trouveraient menacés presque partout dans le monde. Assertion absurde. Néanmoins, on y recourt pour justifier une ingérence brutale dans les affaires d'autrui, et son champ d'application géographique est vaste, depuis les pays proches jusqu'aux Etats situés à des milliers de kilomètres des Etats-Unis.”

100. Ces paroles résument de façon admirable la politique actuelle des Etats-Unis à l'endroit de la Libye.

101. A en juger par la déclaration du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ce n'est que grâce aux “actions rapides et décisives” du Gouvernement américain qu'il a été possible déliminer la menace contre la paix internationale, menace prétendument, planait sur les voisins de la Libye. La question est de savoir de quelle menace il s'agit. Il a été rapporté que le Ministre égyptien de la défense, M. Abou Ghazala, aurait dit qu'il n'avait vu aucun signe de crise ou d'agression éventuelle de la part de la Libye. Il semblerait donc que cette fois-ci, tout comme auparavant, le dernier en date des mirages du danger libyen soit né non pas dans les sables surchauffés du Sahara mais dans les chaudrons de la cuisine de propagande du gouvernement de Washington.

102. De même les tentatives maladroites de responsables des Etats-Unis qui essaient d'arranger les contradictions évidentes que comporte la version des événements récents concoctée à la hâte pour justifier l'envoi de la flotte américaine près des côtes libyennes en sont un témoignage. Le 17 février, au cours d'une conférence de presse, le Président des Etats-Unis a déclaré qu'il n'y avait aucun mouvement de la flotte en direction de la Libye. En même temps, d'autres représentants du gouvernement — corrigeant pratiquement le Président — ont reconnu la présence de la flotte américaine près des côtes libyennes, mais ont affirmé que cela n'avait rien à voir avec la Libye. Maintenant, le gouvernement voudrait nous faire croire que c'est

seulement grâce à l'action décisive qu'il avait prise que le danger a été conjuré. Tout devient clair à la lecture des articles publiés dans les journaux américains qui font la lumière quant aux intentions réelles de Washington. Selon le *New York Times*, qui cite nommément des fonctionnaires américains, le gouvernement cherchait à provoquer la Libye pour détruire ensuite ses forces aériennes. Certains représentants ont déjà cité cet article ici mais j'ai estimé devoir une fois de plus m'y référer.

103. Les événements de ces derniers jours présentent encore un aspect qu'ils ne faut pas oublier. La question est de savoir si la Libye est le seul objectif que visent les Etats-Unis en brandissant un bâton ? Personne ne saurait penser sérieusement que cet Etat, qui compte quelque 2,5 millions d'habitants, constitue une menace pour les Etats-Unis. Ne serait-il pas plus exact de dire que les actes du gouvernement sont dirigés contre tous les pays non alignés, en particulier ceux qui ne veulent pas se conformer à la politique hémioniste des Etats-Unis ? Il semblerait que ce pays veut leur faire clairement comprendre à ceux aussi que si la calomnie flagrante ne suffit pas pour qu'ils modifient leurs politiques indépendantes, les Etats-Unis ont toujours prêts des navires de guerre et des aéronefs pour leur donner une bonne leçon et rétablir "l'ordre", préparé selon des recettes coloniales concoctées à Washington.

104. La délégation soviétique estime que ce genre de comportement est inadmissible dans les relations entre Etats. L'action des Etats-Unis visait à renverser la base des relations internationales et à s'ingérer grossièrement dans les affaires des autres. Elle représente une grave menace pour la paix mondiale en risquant d'exacerber davantage la tension dans cette région déjà explosive du Moyen-Orient. Il faut mettre immédiatement fin à ces actes de provocation contre la Libye.

105. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT.

106. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est souvent le cas dans les travaux du Conseil, l'objet apparent de son attention a tendance, sous les durs coups de la rhétorique et de la passion enflammée, des déformations et des fausses affirmations, à disparaître sans laisser de trace.

107. Ma délégation a été particulièrement impressionnée par certaines des déclarations prononcées au cours de cette situation qui, pensions-nous, devait être une discussion relative à la situation instable dans et autour de la région où se trouve la Libye. Nous avons été frappés par les nobles sentiments manifestés au nom de la non-ingérence dans les affaires des autres par le représentant du Viet Nam qui, bien entendu, a probablement beaucoup d'expérience en la matière, comme le peuple du Kampuchea peut en témoigner. Et même, Monsieur le Président, au risque de ternir votre réputation de charme fort méritée et bien connue, je dirai que

j'ai été impressionné par votre déclaration, étant donné les activités bien connues de votre gouvernement qui contribuent, j'en suis certain, à stabiliser la situation en Afghanistan grâce à l'injection, dans un esprit de bon voisinage, de plus de 110 000 de vos soldats. Mais je vous remercie, Monsieur le Président, pour avoir mis l'accent, en tant que représentant de l'Union soviétique, sur ce qui, apparemment, est la vraie question dont est saisi le Conseil, à savoir, en vos propres mots, "la politique anti-impérialiste" de la Libye "dans les affaires internationales".

108. Très bien. Nous souhaitons simplement que la Libye réfléchisse à la question de savoir si elle désire appliquer sa politique anti-impérialiste contre le Tchad, contre le Soudan et contre de nombreux autres de ses voisins et, par l'appui, les armes et les fonds qu'elle fournit aux organisations terroristes du monde entier, contre d'autres gouvernements et d'autres peuples situés bien au-delà du nord-est et du centre de l'Afrique.

109. J'ai dit que l'objet de notre examen avait tendance à disparaître sans laisser de trace sous les attaques de notre rhétorique. Je voudrais rappeler au Conseil quelle est la question qui nous préoccupe. Qu'il me soit permis de lui donner lecture — surtout parce que les membres du Conseil et ceux qui ont demandé à intervenir ont complètement négligé la déclaration détaillée, concise, franche et tout à fait convaincante faite hier par le représentant du Soudan — d'extraits d'une conférence de presse donnée hier, à Khartoum, par les présidents Moubarak, de l'Egypte, et Nimeiri, du Soudan.

"Le président Nimeiri a dit que Kadhafi lui-même avait déclaré ouvertement son intention d'attaquer le Soudan le 18 février et s'y préparait ...

"...

"Le président Nimeiri a déclaré que Kadhafi avait dit à l'un de ses agents que, le matin [du 18 février], il enverrait un avion TU bombarder Khartoum ... Il a ensuite tenté d'inquiéter l'opinion publique mondiale, en indiquant qu'il s'attendait à des manœuvres dirigées contre lui et il a présenté une plainte au Conseil de sécurité. En agissant de la sorte, Kadhafi appliquait le proverbe suivant : 'il me frappe et se hâte de se plaindre'."

Quelles sont les perspectives d'avenir ? Le président Nimeiri a répondu ainsi à une autre question relative à la situation actuelle :

"La menace de la Libye contre le Soudan continue. Je crois qu'elle ne cessera pas avant longtemps parce que, depuis trois ans maintenant, les Libyens sont vraiment prêts à attaquer le Gouvernement soudanais et son président. Kadhafi a dit clairement qu'il voulait changer ce gouvernement et se débarrasser de Nimeiri par tous les moyens, même s'il doit le tuer. C'est ce qu'il cherche à faire. Ce que je veux

dire, c'est que nous sommes au courant de son ... plan."

Le président Moubarak a ajouté alors à un stade ultérieur de la conférence de presse :

"Je crois que le président Nimeiri vous a expliqué précisément tout ce qui s'est passé. A la suite de la découverte par le Soudan de la tentative dirigée contre lui, je ne pense pas qu'elle se reproduira."

110. C'est le vœu sincère et profond de mon gouvernement, la raison qui sous-tend ses récents actes de dissuasion. Nous espérons sincèrement que le président Moubarak s'avérera bon prophète et nous prions pour cela.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation du ruse*) : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

112. M. BURWIN (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais brièvement attirer l'attention du représentant des Etats-Unis sur ce qui suit. Si son pays est soucieux de répandre la paix et la morale dans le monde et de lutter contre l'ingérence, nous espérons que son gouvernement modérera Israël — sans parler de l'Afrique du Sud qui intervient quotidiennement dans les affaires des pays voisins d'Afrique et qui applique une politique de discrimination raciale contre la population noire majoritaire. Cela est-il conforme aux principes des droits de l'homme que les Etats-Unis prétendent défendre ou bien les droits de l'homme, comme l'a dit Eliot Abrams, le fonctionnaire américain chargé de cette question, ne doivent-ils être évoqués que lorsqu'il s'agit d'opposants aux gouvernements nationaux ? Abrams a aussi dit que "Les dissidents d'aujourd'hui sont les chefs d'Etat et les premiers ministres de demain*." Voilà la vraie raison pour laquelle les Etats-Unis s'intéressent aux droits de l'homme.

113. La mission des Etats-Unis est de semer la dissension parmi les Arabes. Nous affirmons qu'il n'y a pas de véritable désaccord entre les peuples libyen, égyptien et soudanais parce qu'ils sont tous trois des peuples arabes qui partagent une histoire, un destin et un objectif communs. Il y a de nombreux frères égyptiens et soudanais qui travaillent en Libye. Nous sommes fiers de la lutte du peuple égyptien pour la cause de la nation arabe et nous sommes également fiers de la lutte du peuple soudanais.

114. Le représentant des Etats-Unis continue d'affirmer et de soutenir que son pays pourrait intervenir dans les affaires de tout pays susceptible de s'ingérer dans les affaires de ses amis ou de ses agents, qu'il les appelle comme il voudra. L'intervention étrangère pourrait être acceptable, mais qu'en est-il s'il s'agit des affaires intérieures ? Les peuples se sont réveillés : ils ne veulent pas que leurs dirigeants soient les fantoches des Etats-Unis, pays qui est l'ennemi des Arabes, des

Palestiniens, des musulmans et des opprimés d'Afrique du Sud.

115. J'ai une question à poser : la présence du porte-avions nucléaire *Nimitz* près des côtes libyennes, comme l'a rapporté la presse américaine, ne constitue-t-elle pas une violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de celles de l'Organisation de l'unité africaine qui demandent la mise en œuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique³ ? La présence de ce navire de guerre nucléaire près des côtes du Liban ne contrevient-elle pas aux résolutions de l'Assemblée générale qui préconisent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ? Qu'en est-il des résolutions de l'Assemblée générale qui soulignent la nécessité de parvenir à des accords internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires ?

116. Le représentant des Etats-Unis a dit que la Libye finance le terrorisme ou les mouvements terroristes. Le Conseil vient d'entendre la déclaration d'un représentant de l'une de ces organisations que les Etats-Unis considèrent comme terroristes; je veux parler du représentant du PAC qui a parlé au nom des opprimés et des torturés. Nous espérons qu'un jour viendra où les Etats-Unis reconnaîtront les droits de ces peuples.

117. Les raisons ne manquent pas aux Etats-Unis pour justifier leur ingérence ou pour avoir soulevé cette question. Il y a certains motifs inspirés par la nécessité d'obtenir l'approbation pour les énormes sommes d'argent destinées à la machine de guerre et de destruction. Il y a aussi des motifs externes, à savoir l'imposition d'une politique américaine au Moyen-Orient, l'imposition de l'entité sioniste aux peuples de la région, l'ingérence en Libye et le détournement de l'opinion publique internationale de sentiments inamicaux à l'égard des Etats-Unis, particulièrement sur le continent européen, en ce qui concerne la question du désarmement et du déploiement d'armes nucléaires en Europe.

118. La Libye, le Viet Nam et autres Etats se passent du témoignage des Etats-Unis. Quelques 26 représentants ont fait des déclarations ici et pas moins de 24 d'entre eux ont défendu la Jamahiriya. Ceux qui ont fait des déclarations dans ce sens représentent l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les peuples en lutte de ces régions. En raison de sa composition et de sa structure, nous n'attendons rien du Conseil, car nous savons, hélas, que les Etats-Unis y disposent du droit de veto, droit dont ils usent en particulier contre toutes les questions concernant les Arabes et les Africains.

119. Je remercie tous ceux qui se sont montrés préoccupés par cette question et voudrais dire une fois encore que la Libye est un petit pays qui veut vivre en paix et poursuivre une politique de non-alignement. Elle souhaite également entretenir des relations normales avec les peuples de tous les Etats, y compris le peuple américain. Comme le représentant de la Libye

* Cité en anglais par l'orateur.

l'a dit hier [2415^e séance], la Jamahiriya est prête au dialogue et souhaite dissiper toutes les divergences qui peuvent exister avec le Gouvernement des États-Unis.

La séance est levée à 18 h 10.

NOTES

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1).*

² *Ibid., Séances plénières, 13^e séance, par. 98 et 99.*

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
